



Les ateliers d'écriture Elisabeth Bing

Pour écrire à voix haute

www.ateliersdecriture.net

BULLETIN DE RESERVATION

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :@.....

Souhaite s'inscrire au stage suivant :

Jour choisi et date de démarrage

• INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL

Coût du module

Moins de 100 € : joindre un chèque de réservation du montant du stage

Plus 100 € : joindre un chèque de 30 % du montant (ou 150 € maximum)

Montant du chèque joint

Adhésion à l'association pour les stages annuels : 30 €

Les chèques de réservation ne sont encaissés qu'au premier jour de formation.

Si votre inscription est prise en compte, vous recevrez un message de confirmation ainsi qu'un contrat de formation.

Si votre réservation ne peut être prise en compte (formation complète ou annulée, prérequis non vérifiés) vous en serez informé et le chèque de réservation vous sera retourné.

A compter de la date de signature du présent bordereau, vous disposez d'un délai de 10 jours pour vous rétracter.

Date et signature obligatoires

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions d'inscription et d'annulation.

• INSCRIPTION AU TITRE DE LA FORMATION PERMANENTE :

Si la formation doit être prise en charge par votre entreprise ou un organisme de formation permanente, contactez-nous afin que nous établissions un devis et une convention de formation.

Chaque stage accueille au maximum 10 participants.

Les ateliers peuvent être annulés si le nombre de participants est insuffisant

10 rue Boutebrie • 75005 PARIS • Tél. : 01 40 51 79 10 • Portable 06 31 89 69 64 • ateliersElisabethBing@gmail.com

Association Loi 1901 • Formation Permanente n° 117 525 909 75 • SIRET 323 564 625 00032 • APE 804D



1. Nombre maximum de stagiaires

L'atelier d'écriture est un groupe dans lequel les échanges enrichissent le travail de chacun. Pour favoriser ces échanges et donner à chacun le temps suffisant à l'écoute de son texte et aux retours, nous limitons à 10 le nombre de participants.

2. Confirmation des réservations

Si votre inscription est prise en compte, vous recevrez un message de confirmation ainsi qu'un contrat de formation.

Si la réservation ne peut être prise en compte (formation complète ou annulée, prérequis non vérifiés) vous en serez informé et le chèque de réservation vous sera retourné.

Vous pouvez cependant demander à être placé en liste d'attente.

3. Modalités de paiement et facturation

a-Inscriptions individuelles

La réservation est confirmée par la remise d'un chèque d'acompte qui n'est encaissé qu'au démarrage de formation.

Le paiement du solde s'effectue dans son intégralité au plus tard le premier jour de la formation.

Ce paiement peut être effectué par la remise de plusieurs chèques qui seront encaissés (entre le 5 et le 15 du mois) sur la durée de la formation.

Pour chaque activité une facture est émise. Elle est remise au stagiaire en fin de formation, ou sur demande.

b-Inscriptions par une entreprise

La convention de formation précise les modalités de facturation et de paiement, ainsi que des clauses prévues en cas d'annulation.

4. Cas d'annulation de la session

Si du fait d'un nombre d'inscriptions insuffisant, il n'est pas possible d'ouvrir une session, les stagiaires sont informés dans les dix jours précédant la date prévue de l'ouverture. Le chèque de réservation est alors retourné.

5. Engagement de continuité de la formation

En cas d'absence du formateur (maladie ou force majeure,) un formateur de compétence reconnue assurera le remplacement temporaire ou définitif. En cas d'impossibilité d'assurer ce remplacement, les stagiaires seront remboursés au prorata-temporis.

6. Annulation du stagiaire

A compter de la date de réservation, vous disposez d'un délai de 10 jours pour vous rétracter.

En cas d'annulation par le stagiaire pour un motif de force majeure justifié (maladie, accident) intervenant avant le début de la formation, les arrhes versées seront remboursées ou reportées sur la session suivante.

Dans les autres cas, un montant forfaitaire sera retenu.

ATTENTION toute annulation doit obligatoirement être faite par écrit.

7. Engagement du stagiaire - Abandon de la formation

Le stagiaire s'engage pour toute la durée de la formation.

En cas d'arrêt, **du fait du stagiaire**, quelle que soit la date et quel qu'en soit le motif, le montant de la formation est intégralement dû.

8. Absence du stagiaire

a-Formations à l'animation

En cas d'absence justifiée par des raisons médicales ou en cas de force majeure, les journées de formation n'ayant pu être suivies, pourront être reportées à une prochaine session (dans la limite des places disponibles et à condition d'être à jour d'adhésion.)

b-Ateliers

En cas d'absence du stagiaire, le formateur fournira au stagiaire les éléments (propositions d'écriture) lui permettant de participer aux séances suivantes dans les meilleures conditions possibles.

9 - Horaires – Fiches de présence - Attestations de suivi de formation

Les horaires de stage sont portés à la connaissance des stagiaires lors de l'envoi de la confirmation de stage.

Dans le cas où le stagiaire ne finance pas personnellement la formation, il est tenu de signer les fiches de présence.

En fin de formation une attestation est délivrée sur la base de la présence effective.